

## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOSNÉ

**Date de convocation** : 14 décembre 2023  
**L'an deux mille vingt-trois,**  
le 21 décembre, à 20h15  
**Date d'affichage** : 26 décembre 2023  
**Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean DUPIRE, Maire**

**Étaient présents** : MM Dupire, Le Cuff, Morin, Havard, Serra, Gillet, Orain, Chardin, Cervi, Gillet-Pesson, Dugué, Blot, Boutheloup, Thébault, Veillaux

**Étaient absentes excusées** : MM Foliard, Viscart, Piquion, Vergnaud  
**Procurations** de Mme Foliard à Mme Orain, de Mme Piquion à Mme Gillet

<b>Nombre de conseillers</b>	<b>Formant la majorité des membres en exercice</b>
<b>En exercice</b> : 19	
<b>Présents</b> : 15	Mme Gillet a été élue secrétaire de séance
<b>Votants</b> : 17	

Considérant le quorum atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte.

### 134-2023 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

M. le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 30 novembre 2023 à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal des délibérations de cette séance.

**À l'unanimité, les conseillers municipaux** présents lors de la réunion du 30 novembre 2023 :

- **ADOPTENT** la rédaction des délibérations prises lors de ladite séance.

### 135-2023 ADHÉSION A LA MAISON DES SERVICES

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 25 avril 2013 ont définis les modalités d'adhésion à la maison des services et les services proposés aux seniors.

Mme Le Cuff, adjointe, présente les propositions émises par la commission "maison des services" réunie le 14 décembre dernier.

Il est rappelé que l'animateur en charge de la maison des services organise chaque vendredi un repas de convivialité et une animation ouverts aux seniors. Elle présente les propositions tarifaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il est également présenté la charte de la résidence des Littorelles, qui ne concerne que les habitants des 9 logements adaptés de plain-pied loués par Espacil. Pour ces 9 logements, les résidents s'engagent à verser une cotisation mensuelle de 30 € afin de bénéficier d'un accompagnement spécifique : veille sociale par l'animateur de la maison des services les lundis matins, mise à disposition de la salle de la maison des services (selon les conditions définies dans la charte), gratuité des animations proposées les vendredis à la maison des services (sauf lorsque l'animation est proposée par un intervenant rémunéré autre que l'animateur référent).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de valider la charte de la résidence des Littorelles, applicables aux 9 logements Espacil des Littorelles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, et maintient la cotisation mensuelle à 30 € ;
- **FIXE** les tarifs des repas de convivialité organisés les vendredis à la maison des services comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

### **REPAS DE CONVIVIALITÉ A LA MAISON DES SERVICES :**

- ❖ 8.00 € pour les résidents des Littorelles
  - ❖ Gratuit pour les bénévoles (limité à 2 bénévoles par repas)
  - ❖ 9.00 € pour les Gosnéens non résidents des Littorelles
  - ❖ 12.00 € pour les personnes extérieures à la Commune
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **136-2023 TARIFS DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL 2024**

En complément de la délibération 126-2023 du 30 novembre 2023, il y a lieu de préciser et d'ajouter de nouveaux tarifs de concessions.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- DÉCIDE de fixer les tarifs suivants pour 2024 :

Concession recevant les cercueils :

- Concession de 30 ans – 2m<sup>2</sup>: 150 €
- Concession de 30 ans – 1m<sup>2</sup> : 75 €
- Concession de 50 ans - 2m<sup>2</sup> : 250 €
- Concession de 50 ans – 1m<sup>2</sup> : 125 €

### **137-2023 CLOTURE DU BUDGET ANNEXE LE BOCAGE**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les opérations du lotissement LE BOCAGE, dépenses et recettes étant terminées, il convient de clôturer ce budget annexe.  
Il en résulte un excédent qui sera transféré au budget principal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- APPROUVE la clôture du budget annexe lotissement communal LE BOCAGE au 31 décembre 2023 ;
- TRANSFÈRE le résultat de clôture du budget annexe lotissement communal LE BOCAGE au budget principal de la Commune ;
- AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à réaliser les écritures comptables nécessaires et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

### **138-2023 DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – 1 RUE DE LA FORGE**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°116-2023 du 25 octobre 2023, il a été institué un droit de préemption sur toutes les **zones U et AU** du PLU.  
Il fait connaître qu'il a reçu de l'étude notariée de Me BOSSENEC-LE ROUX notaire à Sens-de-Bretagne (35), une déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien situé 1 rue de la Forge à Gosné, cadastré section AB N°640 pour une superficie vendue d'environ 135 m<sup>2</sup> en zone **UA** du PLU.  
Il demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- DÉCIDE de renoncer à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

### **139-2023 MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu l'avis du comité technique en date du 07 décembre 2023,  
Vu la délibération en date du 11 juillet 2022 créant l'emploi d'adjoint technique, à une durée hebdomadaire de 30.4235è,

M. le Maire expose au Conseil Municipal le souhait de l'agent de diminuer son temps de travail.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de porter le poste d'adjoint technique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, de 30.42/35<sup>ème</sup> (*temps de travail initial*) à 26.48/35<sup>ème</sup> (*temps de travail modifié*) la durée hebdomadaire de travail ;
- **PRÉCISE** que les crédits suffisants seront prévus au budget 2024.

### DIVERS

- **Prochaines réunions du conseil municipal** : le 25 janvier, 15 février, 21 mars, 18 avril, 30 mai, 20 juin, 11 juillet 2024.
- **Rues de la Futaie, de Villeneuve et de la Fleuriais** : travaux de voirie de janvier à juin 2024.
- **Futur restaurant** : travaux de mi-janvier à décembre 2024.
- **Extension de la médiathèque** : un 1<sup>er</sup> atelier participatif a été organisé le 20 décembre, un second est prévu le 24 janvier.
- **Prix du Gallo** : la Commune était nominée.
- **Vœux du Maire** : dimanche 7 janvier à 11h00.

Fin de séance 21h20.

Le Maire,  
Jean DUPIRE

La secrétaire de séance,  
Carole GILLET



